



COMITE DU JURA
FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENCAL



REUNION DU BUREAU DIRECTEUR ELARGI DU CD39

Le 24 juin 2020 16h.

Au boulodrome régional de Bains

Présents :

Mme Yvette OUTREY.

MM. Dominique BACHELEY, Michel BOURGEON, Paulo DE BASTOS, Jean-Marie MARAUX, Antoine MARTINELLO, Hervé MOINE, Michel PERRUSSEL et Christian VALET.

Absent excusé :

Philippe JARCELLAT.

La réunion du Bureau directeur du CD39 commence à 16h sous la présidence de Paulo DE BASTOS.

Le Président remercie les membres présents tout en excusant M. Philippe JARCELLAT et précise que toutes les mesures de distanciation sociale sont appliquées dans le respect du protocole sanitaire.

De fait, il n'est pas pertinent de convoquer l'ensemble du comité directeur du CD39 à l'heure actuelle ou envisager une réunion en visio conférence à 21 membres ce qui serait un défi technologique que le CD39 ne peut pas relever pour l'heure.

Néanmoins, le Bureau Directeur a les compétences statutaires pour engager la responsabilité du CD39 pour des actions à venir dans le cadre du plan de relance de notre sport.

Certains axes doivent être définis afin de préparer la période septembre-novembre.

Le confinement

Il est évident que cette épreuve restera gravée à jamais dans l'esprit de tous tant les bouleversements ont été intenses dans le quotidien de chacun. L'arrêt de presque toutes les activités sociales, culturelles, professionnelles et sportives a été diversement vécu mais l'absence voire le manque de « normalité » a mis à rude épreuve les organismes physiques et psychiques de beaucoup.

Le Président, avec humilité, a considéré qu'il était important de garder le contact avec les clubs et l'ensemble des dirigeants en leur adressant des messages à la fois informatifs et plus personnels. Il était essentiel de ne pas avoir le sentiment d'être « seul » dans cette aventure

humaine. D'autres actions remarquables ont été menés par le biais des réseaux sociaux dont nous reparlerons à une autre occasion.

Le CD39 a pu compter sur une communication régulière et explicite de la part de la fédération et, en particulier, de son Président Joseph CANTARELLI qui a souvent utilisé les bons mots pour décrire la situation et les prérogatives fédérales dans ce qui a été totalement inédit.

A ce jour, le Président ignore, à juste titre, le nombre exact de licenciés de notre département qui auraient contracté le virus. Certains cas ont été avérés et parfois très durement, comme dans la famille DUCROT. Sans aucun lien avec le COVID19, le décès de Jean-Michel ARNOLD a été une grande perte pour ses nombreux amis.

Lettre de Jean RAQUIN

Monsieur Jean RAQUIN a été sensible à l'article de presse paru qui faisait état de notre situation à la suite des problèmes de chauffage et de la suppression de toutes les activités sportives. Un don de 100 euros a été transmis au Président. Au nom de tout le CD39, le Président remercie chaleureusement M. Jean RAQUIN qui appelle de ses vœux tous les amoureux de la pétanque jurassienne à faire un geste, aussi modeste soit-il.

Plan de relance fédéral

Les dirigeants des clubs ont été respectueux des consignes sanitaires et ont attendu le 2^{ème} plan de relance pour accueillir de nouveau leurs licenciés tout en appliquant les protocoles assez contraignants mais nécessaires. Pour l'heure, le boulodrome régional reste fermé puisqu'aucune manifestation n'est prévue. D'autre part, l'ouverture sera soumise à l'application de règles sanitaires pour éviter dans la mesure du possible tout risque de diffusion du virus si l'une des personnes présentes était contaminée. Le CD39 sera très attentif à éviter tout rassemblement massif dans l'espace buvette par exemple.

Jean-Marie MARAUX nous fait part des dernières dispositions fédérales concernant la phase 3 du plan fédéral de reprises d'activités, ainsi que le calendrier modifié de la coupe de France 2020-2021. Ces documents seront adressés dès demain aux clubs jurassiens : Attention de bien lire le plan.

Calendrier prévisionnel Phase 3 :

TOUS LES CLUBS QUI SOUHAITENT ORGANISER UN CONCOURS OFFICIEL QUI EST AU CALENDRIER 2020 DOIVENT S'ASSURER DE L'ACCORD DE LEUR MAIRIE ET DU PRESIDENT DU CD39.

Pour les manifestations de plus de 1500 personnes (joueurs et spectateurs cumulés), les organisateurs doivent s'assurer l'accord de **leur préfecture** pour le déroulement de leur événement.

- **A partir du 26 juin 2020 : REPRISE DE COMPETITIONS DEPARTEMENTALES.** La FFPJP n'étant pas liée à cette disposition, et d'autre part, compte tenu de la proximité de cette date n'autorisant pas un délai suffisant pour permettre une application stricte des dispositions sanitaires exigées.
- **Le Bureau du Comité Départemental du Jura décide de reporter cette date au week-end du 4 et 5 juillet 2020.**
- **Pour l'instant, le CD39 INTERDIT tout concours de la catégorie VETERAN : il est bien entendu que les vétérans sont libres de jouer dans des concours officiels s'ils le souhaitent mais le CD39 ne leur dédie pas pour l'instant des concours réservés à leur catégorie compte tenu de leur classe à risques.**

Aucun concours ne peut être déplacé ou programmé au boulodrome régional de Bans.

- **A partir du 11 juillet 2020 : REPRISE DE COMPETITIONS REGIONALES.**

Les régionaux qui devaient se tenir dans le Jura sont annulés comme cela a déjà été stipulé. (Bletterans, Lons et Mont sous Vaudrey).

- **A partir du 1^{er} Août 2020 : REPRISE DES COMPETITIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES.**

Dans le cas de nouvelles organisations souhaitées par des clubs sur des dates laissées libres par des annulations, les présidents(es) de clubs doivent impérativement demander l'accord de leur Comité Départemental pour les compétitions départementales, de leur Comité Régional pour des compétitions régionales et de la Fédération pour les compétitions nationales et tout ceci en passant par la voie hiérarchique.

Directives reprises des compétitions :

- Les organisateurs doivent communiquer leur nombre de terrains disponibles qui détermine le nombre d'équipes participantes maximum.
- Les organisateurs doivent disposer de plusieurs points d'eau munis de savon et gel hydro alcoolique.
- Espaces de consommations / restaurations : Instauration de plusieurs files d'accès avec 1 m entre les personnes et distanciations entre les tables + port de gants et de masque pour les personnes de service avec utilisations de verres / gobelets / couverts jetables.
- Tables de marques : Instauration de plusieurs files d'accès avec 1 m entre les personnes + port de gants et de masque pour les gestionnaires de la table. De même, les arbitres devront être équipés de gants et porter obligatoirement un masque.
- Limiter les rassemblements aux tables de marques et espaces de consommations / restauration.
- Sont interdites les poignées de mains, accolades et embrassades
- Respect des gestes barrières et distanciations des personnes pour les compétiteurs et spectateurs.
- Lavage des mains, boules et buts à la fin de chaque partie.
- Toutes les heures : Il faut assurer le nettoyage régulier et la désinfection des structures communes : Bars, buvettes, restaurations et sanitaires.
- Le port du masque est vivement recommandé.

Le jury est habilité à exclure toute personne qui ne respecterait pas les directives fédérales conditionnant l'organisation de la compétition.

Protocole sanitaire d'accès au boulodrome régional :

Son accessibilité est prévue au mois de septembre. D'ici là, en s'inspirant des directives fédérales, une commission constituée par : Yvette OUTREY, Dominique BACHELEY et Christian VALET devra rédiger un protocole précisant les modalités d'accessibilité. Prochaine réunion prévue le 8 juillet à 10h00 au siège du Comité.

Comité Régional

Une réunion du Comité Régional est prévue le 4 juillet à Bans.

Le Président refuse l'ouverture de l'espace buvette : le café de bienvenue sera préparé et servi à table où les membres seront installés dans le respect des règles sanitaires.

Organisation : Le club de Mont Sous Vaudrey peut fournir une dizaine de tables pour qu'elle puisse se faire sur les terrains et non en salle de réunion.

Boulodrome régional

Monsieur LECRU, l'expert judiciaire commis par le CD 39 a été reçu ce matin à 9h. Conséquences du confinement, la deuxième phase de travaux nécessaires au fonctionnement des rampes de chauffage, n'a pu se concrétiser. Seule la remise en état des 8 rampes de chauffage sur 12 décidée par les experts des diverses parties, a été réalisée. Le CD 39 réceptionne ces travaux et donne quitus à l'entreprise DBM pour cette première partie. Il s'agit maintenant de poursuivre les travaux indispensables au bon fonctionnement des rampes de chauffage :

- Remise en état de marches des 4 rampes restantes
- Mise en place de « chapeaux » coniques suffisamment larges à la sortie des cheminées d'évacuation des gaz de chauffage afin d'éviter les infiltrations d'eau de pluie
- Mise en place d'un système d'évacuation des condensas pour chaque appareil étant précisé que ce dispositif est indispensable à un fonctionnement pérenne des appareils, donc non négociable.

- Monsieur LECRU est en charge de contacter ses homologues experts de la Communauté de Communes et celui de l'Assurance de l'entreprise DBM dans le but que ces travaux puissent s'effectuer dans les meilleurs délais.

Réunion le 7 juillet 9h30 au siège de la comcom. Cette réunion à laquelle notre expert sera présent devrait permettre d'une part de faire le point sur les travaux de remise en état des rampes de chauffage mais également de négocier l'annulation des loyers relatifs à la location du boulodrome lequel n'a pu être exploité au cours des mois d'hiver en raison de la carence du système de chauffage. Une difficulté cependant se fait jour : Monsieur Michel ROCHER, n'a pas été réélu au conseil municipal de MOUCHARD lors des dernières élections. Il ne pourra donc plus assurer son mandat de Président de la Communauté de Communes. Dans ces conditions, est-il judicieux de rencontrer une personne dont le mandat expire prochainement et qui probablement ne pourra s'engager au titre de la comcom ? Le Président DE BASTOS prendra contact avec lui afin de convenir, si nécessaire, d'une date ultérieure.

Tonte : L'entretien des espaces verts autour du boulodrome a été réalisé régulièrement par Monsieur Sébastien CHEVANNE. Sa prestation est parfaite et n'appelle aucunes remarques. Il doit nous communiquer un devis pour « Karchériser » la façade nord du boulodrome au nettoyeur haute pression.

Facture DBM : Suite à l'avis formulé auprès de Monsieur LECRU, le Comité Départemental de Pétaque et de Jeu Provençal a décidé de procéder au règlement de la facture correspondant au contrat d'entretien pour l'année 2019 d'un montant de 1260 €. Parallèlement, le Président DE BASTOS enverra un courrier à l'entreprise DBM précisant que l'intervention de maintenance, même si elle a eu lieu, s'est avérée très insuffisante puisque le chauffage est resté pratiquement inopérant. En 2020, il ne saurait être question d'appliquer des frais de maintenance puisque toutes les interventions faites et à venir se font hors cadre du contrat de maintenance.

Les panneaux photovoltaïques : Christian VALET indique qu'ils fonctionnent parfaitement en pleine capacité. Pendant le confinement, il a veillé régulièrement à leur ré enclenchement dans l'attente prochaine de la mise en place du dispositif qui devrait les empêcher de disjoncter.

Les extincteurs : Ils doivent être renouvelés en 2021. L'impact financier est à prévoir au budget prévisionnel.

Les tribunes : Un rendez-vous est pris avec la mairie de LONS LE SAUNIER le vendredi 10 juillet 2020 à 14h avec Monsieur LECRU qui devra procéder à leur expertise. Antoine MARTINELLO lui a d'ores et déjà remis toute une documentation technique et documents d'expertise réalisés pour ce type d'équipement.

Un autre rendez-vous sur site est pris le vendredi 3 juillet avec Monsieur LECRU pour lister tous les dysfonctionnements et malfaçons du bâtiment et des matériels afin qu'il puisse entreprendre des recours contentieux auprès des entreprises concernées dans le cadre de la garantie décennale.

L'entreprise Laroche est intervenue pour des alarmes qui nécessitent des essais annuels.

Réparations envisagées : Remplacement d'une cuvette d'un WC et changement des joints sur les évacuations des urinoirs.

Fin de saison sportive : Coupe de France : Après consultation auprès de la fédération, il semble judicieux que les tours départementaux se fassent et se terminent en septembre, donc

- 1^{er} tour : tirage déjà effectué : 6 septembre
- 2^{ème} tour : 20 septembre
- 3^{ème} tour : 27 septembre

1^o Tour **le dimanche 6 septembre à 14h**

A	Pont de Poitte
	reçoit
	exempt
D	US Morez
	reçoit arbitre Guiton V
	Arinthod
G	ESM
	reçoit arbitre Olivier L
	Foncine
J	Moirans
	reçoit arbitre Paris E
	Salins

B	MSV
	reçoit arbitre Petetin P
	Champvans
E	Bletterans
	reçoit arbitre Bonnot G
	ABJ
H	PCHS
	reçoit arbitre Gruneisen P
	PBJ
K	Damparis
	reçoit arbitre Roux H
	St Claude

C	AP Clairvaux
	reçoit arbitre Journot P
	Orgelet
F	Poligny
	reçoit arbitre Perrussel M
	Gouriboule
I	Champagnole
	reçoit arbitre Keignaert F
	L'Etoile
L	Sportivement Petanque
	reçoit arbitre Lameiras G
	DPC

2^{ème} tour **le dimanche 20 septembre à 14h.**

Rencontre A : le vainqueur du match K reçoit le vainqueur du match J
 Rencontre B : le vainqueur du match I reçoit le vainqueur du match H
 Rencontre C : le vainqueur du match L reçoit le vainqueur du match G
 Rencontre D : le vainqueur du match F reçoit le vainqueur du match E
 Rencontre E : le vainqueur du match D reçoit le vainqueur du match C
 Rencontre F : le vainqueur du match B reçoit Pont de Poitte

3^{ème} Tour **le dimanche 27 septembre à 14h.**

Le vainqueur de la rencontre E reçoit le vainqueur de la rencontre A
Le vainqueur de la rencontre F reçoit le vainqueur de la rencontre B
Le vainqueur de la rencontre D reçoit le vainqueur de la rencontre C

Ces 3 vainqueurs seront donc qualifiés pour la suite de la Coupe de France.

Fin de saison administrative et sportive :

Le CD39 doit réfléchir sur des mesures à mettre en place en 2021 au service des clubs et plus largement des licenciés. M. Philippe JARCELLAT a transmis un certain nombre de propositions sportives en lien avec un championnat (tir de précision) qui devrait constituer un vrai retour pour les clubs. A suivre en septembre.

AG du CD39 :

Conséquences de la pandémie du coronavirus, l'année 2020 aura été une année « blanche » en termes de compétitions. Mis à part le championnat de tir de précision qui a pu avoir lieu, aucun autre événement sportif n'a pu se dérouler. Il n'y aura donc pas de rapports exposés par les divers Présidents de commissions comme nous avons l'habitude de le faire. L'ordre du jour devrait s'en trouver allégé bien que celui-ci devra permettre les élections des membres du nouveau Comité Départemental. **Le Bureau estime qu'il n'y a donc pas matière à organiser notre Assemblée Générale sur une journée et décide qu'elle débutera à 14h00 à la date prévue au CARCOM de LONS LE SAUNIER, soit le samedi 21 novembre 2020.**

Il est 18h00 : Fin de la réunion du Bureau Directeur.

Le Président et les membres du Bureau reçoivent une délégation du Comité départemental Handisport :

Respect des règles de distanciation sociale.

Ce mercredi 24 juin une délégation du Comité Départemental du Jura Handisport était reçue au boudrome de BANS par le Bureau du Comité Départemental du Jura de pétanque et du jeu provençal. **Monsieur Paulo DE BASTOS, Président du CD 39 FFPJP a signé une convention partenariale avec Madame Annie CERIGNAT, Présidente du CDH 39,** en vue de contractualiser des liens favorisant la pratique de l'activité pétanque pour les personnes en situation de handicap moteur et sensoriel, (auditif et visuel), en mutualisant leurs ressources, leur expertise et leurs actions. Les enjeux principaux de ce projet commun sont :

- Développer l'offre sportive et le maillage des associations handisports en facilitant et permettant aux personnes d'accéder à l'organisation sportive mise en œuvre par chaque CD : Une pratique sportive régulière au sein de ses associations, une participation à des événements de sensibilisation et de promotion, une participation à des compétitions sans, ou avec délivrance de titre
- Promouvoir l'accès à des formations selon les modalités fixées par le CD organisateur : Offrir des stages de découverte, de perfectionnement (Connaissance du handicap, formations des arbitres, des juges et des encadrants).

Les deux présidents conviennent de la nécessité, à minima, d'une rencontre annuelle afin de faire le point et le bilan sur les manifestations sportives qui se seront déroulées.

Une première manifestation sera organisée dans le courant de l'année 2021.

Fin de la réunion à 20h.